

PV du Bureau

Réunion du 21 septembre 2017 à 18h45 – District du Jura

Présents : Mrs BUATOIS, Denis JACQUES, François FRAICHARD, Michel SORNAY, Nicolas THABARD, Didier VINCENT et Alain BOUVIER

Excusé : M. Jean-Louis MONNOT.

Ce Bureau est essentiellement orienté « finances », Didier Buatois et Michel Sornay faisant part des travaux de la commission des Finances qui s'est réunie le 19 septembre.

Validations et accords de dérogation du Bureau :

Suite à diverses demandes de dérogation le bureau accorde à :

- La FERTE et Saint-LUPICIN : une dérogation pour les obligations jeunes (équipes accédant à la D3).
Rappel : les clubs doivent faire la demande pour obtenir la dérogation (date limite le 15 octobre)
- SIROD : demande jeune
- PLAINE 39 : demande féminine
- FONCINE : demande féminine

Ces clubs ont reçu une notification précisant les conditions de ces dérogations

Suite à une proposition de la Commission Jeunes le bureau valide la suppression du Challenge Jeunes et ce à compter de la saison en cours

Report de rencontres : suite aux qualifications et affiches de la Coupe de France pour les clubs de La Joux et Aiglepierre le District a accepté de manière **EXCEPTIONNELLE** que les rencontres des équipes B de ces clubs soient reportées afin que les clubs vivent « à fond » ces journées d'exception.

Dans la même logique les rencontres U13 et U18 de Poligny-Grimont ont été reportées (organisation par le club de la **journée de labellisation** ce qui mobilise de nombreux éducateurs)

Journée de la Labellisation :

1. Se tiendra à Poligny le 30 septembre
2. Plusieurs réunions de préparation avec le club local
3. Journée concernant 2 Districts (Saône et Loire / Jura) avec équipes de U9, U11 et U13F.
4. Présence de **Jean-Claude GIUNTINI**, Directeur Technique National Adjoint, Champion d'Europe avec l'Equipe de France U17 en 2015; du Président de la Ligue, **Daniel FONTENIAUD** et de nombreuses personnalités.
5. Un lâcher de ballons est envisagé, accord de principe ... attente de l'autorisation officielle
6. Prise en charge financièrement : Ligue (buffet), District (goûters et récompenses). Le club de Poligny organisera le repas du midi.
7. Dotations : à récupérer en Ligue
8. Car podium : à récupérer à Dijon

CNDS :

1. L'opération « coupon-foot » est reconduite avec une enveloppe de 7000 euros. Les clubs devront fournir la liste (non, prénom, année naissance) et une copie de l'ARS avant le 30 novembre. Le montant du coupon sera la valeur des 7000 euros divisée par le nombre de demandes. Cette somme étant versée en fin de saison.
2. Achat mutualisé : dossier en attente

Notes de frais :

Pour un meilleur suivi les notes de frais (validées par le président de commission) devront être fournies chaque mois (avant le 10 du mois en cours). En outre pour bénéficier d'un remboursement il faudra justifier d'un émargement à l'action (les présidents de commission sont invités à s'assurer de ce suivi), les distances (domicile/distict) seront « pré-notées » sur les fiches.

Tableau des pénalités :

Le bureau apporte une modification au tableau des pénalités suite à une décision de la dernière AG qui n'a pas été intégrée lors de la validation du tableau des pénalités lors du dernier CD :

G - Changement de date ou d'horaire tardif (moins de **10** jours avant la rencontre) et de lieu (**moins 5 jours avant la rencontre**)

Licences :

Le secrétaire général présente un tableau des licences de date à date (saison passée et actuelle) :

1. Global : - 3,9 %
2. Catégories en hausse : U19-18 G ; Se F ; U18-17-16 F ; dirigeants
3. Catégories en baisse : toutes les autres dont FA G : - 14,2 % et FA F : - 18,6 % ; Foot loisirs : - 23,9 %

Finances :

1. Etude des documents fournis par le cabinet comptable (seront présentés au prochain CD et à l'AG)
2. Prise de connaissance de prévisionnel qui sera négatif (présentation au prochain CD et à l'AG)
3. Etude de pistes d'amélioration (arbitrage futsal : à faire régler par les clubs, mécénat, partenaires nouveaux ... et autres possibilités)

Statut de l'Arbitrage :

1. Application du statut fédéral avec la mutualisation des 20 matches possible
2. Ce statut fédéral ne prévoit rien pour les divisions de District autres que la D1. Pour le District application du règlement des championnats : D2 et D3 : 1 arbitre ; D4 : au minimum 1 arbitre auxiliaire

Annuaire :

Recherche de photos !!!

Prochain CD : 9 octobre à 18H45

Prochain Bureau :

Le Président,

Michel SORNAY

Le secrétaire de séance,

Alain BOUVIER